Police cantonale du commerce
Office de la consommation
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Dossier n° 102.11.TPTP.00440

Autorisation cantonale de

CHAUFFEUR

accordée en application de l'article 62a de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) à

Monsieur Philippe Ecoffey
Date de naissance : 30 mars 1959

pour la période :

du : **9 juillet 2020** au : **8 juillet 2024**

Conformément aux dispositions de l'article 12a LEAE, cette autorisation habilite la personne qui en est titulaire à exercer dans le canton de Vaud l'activité de chauffeur pratiquant le transport de personnes à titre professionnel. L'exploitation d'une entreprise de transport de personnes nécessite l'obtention préalable d'une autorisation d'entreprise de transport de personnes à titre professionnel. L'exploitation d'une entreprise de taxi nécessite en plus l'obtention préalable d'une autorisation de la commune où l'activité est envisagée.

Le Chef de la Police cantonale
du commerce a. i.

Frédéric Rérat

Autorisation n° LEAE-CHF-EV-2020-0606
Accordée, le 9 juillet 2020

Ce document doit être affiché visiblement dans votre véhicule.